

Madame, Monsieur,

Lors des séminaires nationaux sur la rénovation du BTS technico-commercial, la plateforme Internet <http://www.bts-tc.org> destinée à faciliter la gestion des étudiants et des relations avec vos entreprises partenaires, a été présentée et a suscité parmi vos équipes un grand intérêt.

Cette plateforme Internet a pour principal objectif d'offrir un Espace Numérique de Travail à chaque acteur du BTS technico-commercial : étudiants, professeurs, administration de l'établissement et entreprises. Cet ENT permet, entre autres, de suivre les projets professionnels en entreprise et la communication-négociation en CCF mais il offre aussi aux entreprises la possibilité de mettre en ligne des offres d'emplois et de consulter la CV-thèque nationale du BTS Technico-Commercial.

Les fédérations professionnelles sectorielles et entreprises (120 000 en France) que la CGi représente, encouragent à rapprocher l'école de l'entreprise. C'est pourquoi, la CGI peut aider votre section de BTS à vous abonner aux services proposés par cet ENT.

Afin de bénéficier d'un versement de taxe d'apprentissage d'un montant de 1 000 euros, vous devez contacter Madame Emmanuelle REY (avant avril pour le versement d'une aide pour l'année scolaire suivante).

Madame Emmanuelle REY

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DU COMMERCE INTERENTREPRISES

18, rue des Pyramides - 75001 PARIS
Tél 01 44 55 35 00 - Fax 01 42 86 01 83
e-mail : cgi@cgi-cf.com - www.cgi-cf.com